



MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST

RAPPORT DU MAIRE

Des faits saillants du rapport financier 2021

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipale le 6 juin 2022, je fais rapport aux citoyens de Stanbridge East des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ÉTATS FINANCIERS 2021 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR:

Exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

Revenus 1 631 718\$

Charges 1 225 945\$

Moins : revenus d'investissement (210 807\$)

Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales 194 966\$

Éléments de conciliation à des fins fiscales;

- Amortissement des immobilisations	235 560\$
- Remboursement dette à long terme	(47 080\$)
- Activités d'investissement	(303 202\$)
- Excédent (déficit) accumulé	295 000\$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 375 244\$

Excédent de fonctionnement non affecté au 31-12-2021; 880 700\$

(*dont 200 000\$ a été affecté pour l'exercice 2022)

La dette à long terme de la municipalité s'élève à 141 180\$.

- 18 580\$ règlement d'emprunt n° 358 pour l'achat d'un camion-citerne et les équipements nécessaire (échéance le 18 janvier 2022).
- 122 600\$ règlement d'emprunt n°371 relatives aux travaux de collecte et d'assainissement des eaux usées (échéance le 13 janvier 2025).

Le rapport financier 2021, daté du 4 avril 2022 par les vérificateurs externes, indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Stanbridge East au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financier nets (de sa dette nette) et de ses flux trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération et allocation de dépenses des élus municipaux :

Voici les rémunérations et allocations de dépenses des élu(e)s municipaux en 2021.

Maire : Rémunération (Excluant charges sociales) : 12 399\$ et allocation de base : 6 024\$

Conseillers(chaque): Rémunération (Excluant charges sociales) : 2 642\$ et allocation de base : 1 264\$

(Comprend la rémunération et les allocations de dépense que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité; d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (ex : MRC, régie,ect.)

Réalisations 2021 du programme triennal d'immobilisations

- Travaux de pavage du chemin Gage (± 2 200m)
- Travaux de pavage sur le chemin Caleb-Tree (± 310 m)
- Rechargement granulaire du chemin Perry ((± 2 215m)
- Travaux raccordement de la rue Michel à l'entrée du garage municipal / Sortie de sécurité sur la route Bunker pour le développement résidentiel Giroux
- Achat d'une génératrice pour l'Hôtel de Ville- Sécurité Civile

Avec l'aide d'une subvention provenant du programme « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence », la municipalité a réalisé l'amélioration suivante :

- Pavage du chemin Gage sur une longueur de ± 2 200m

Greg Vaughan

Maire